COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maromme, le 18 mai 2021

MAROMME A LE SOURIRE
LA VILLE RÉCOMPENSÉE POUR SES ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE LOCAL



Déjà mise à l'honneur en octobre dernier - à l'occasion de la journée du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville - la commune vient de se voir attribuer un second « sourire » dans le cadre du label national « Commerce et Artisanat dans la ville ».

L'association JNCP, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, a donc décidé de récompenser une fois de plus la Ville de Maromme pour sa « politique volontaire et consensuelle en matière de maintien et de développement des activités économiques de proximité ».

Cette nouvelle distinction confirme les efforts de la Municipalité qui œuvre depuis de nombreuses années à fédérer les énergies locales et renforcer l'armature commerciale de son cœur de ville. Un élan et une volonté que le contexte sanitaire actuel n'est pas parvenu à briser, en témoignent ces derniers mois la nomination d'un conseiller délégué en charge des commerces, de l'artisanat et du développement économique et l'octroi d'une subvention exceptionnelle - d'un montant de 20 000 € - à l'association des commerçants et artisans de Maromme (UCA).

Le Maire, David Lamiray, conscient de la nécessité de proposer une offre attractive et diversifiée, reconnait en effet l'importance des commerces de proximité qui *« jouent un rôle fondamental par l'animation qu'ils suscitent et par les services qu'ils rendent à la population, sans oublier qu'ils participent activement à consolider le lien social et représentent une réelle opportunité de développement économique et de création d'emplois. »*

En ce sens, l'ouverture prochaine de la Poudrerie Royale devrait contribuer au dynamisme socio-économique de la ville. La reconversion de cette ancienne friche industrielle, située à l'entrée de Maromme, va en effet permettre la création d'une centaine d'emplois et proposer divers commerces et services (crèche, conciergerie, opticien, boulangerie, etc.).

Par ailleurs, la commune planche actuellement sur des mesures visant à accompagner les commerçants dans leur reprise d'activité, entre exonération temporaire de la redevance d'occupation du domaine public et extension gratuite ou création de terrasses provisoires. Un engagement de tous les instants qui prouve qu'à l'aune d'un retour à la vie normale, Maromme garde plus que jamais le sourire.

Maxime Morlaine

Directeur de cabinet
Mail : maxime.morlaine@ville-maromme.fr
Tél. : 02 32 82 22 88 / 06 49 40 99 78